poursuite et les hommes détalant sur la droite ; — aucun ne se montrait de l'autre côté.

» L'homme qui m'accompagnait me fit remarquer que le cheval du prince galopait en liberté de l'autre côté du donga, et me dit : — « Je crains que le prince ne soit tué. » Je répondis : — « Ne croyez-vous pas qu'il serait utile de retourner ? » — « Oh ! non, fit-il, le prince est déjà mort. » En même temps, me montrant les champs de maïs, sur la gauche, couverts de Zoulous, il ajouta : « Les Cafres achèvent de suite les blessés. »

» Je pensais que le prince avait péri près du kraal, voyant le cheval s'échapper de cette direction, et je crus qu'il était sans utilité de sacrifier d'autres vies; — un seul homme m'accompagnait, les autres étaient à deux ou trois cents yards plus loin dans le fond de la vallée. — Je leur criai d'appuyer sur la gauche et galopai vers cette direction pour atteindre le gué de la rivière Tombokala, en disant à mon compagnon : « Retournons au camp du général Wood, mais pas par le même chemin, et nous reviendrons avec des dragons chercher le corps.

» Nous arrivâmes au camp à six heures et demie.

» Quand nous fûmes attaqués, nos carabines n'étaient pas chargées. Je ne pense pas qu'on tira de notre côté. Je n'ai plus vu le prince après le moment du boute selle, mais il montait un excellent cheval (swift horse) et je le croyais près de moi. Nous perdîmes encore deux soldats et le domestique cafre. Les soldats furent retrouvés transpercés entre le village et le donga. Ils doivent être tombés dans le retraite et assagaïes sur-le-champ. Quand je me retournai, je ne vis plus aucune fusilade. »

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 17 Juillet 1879

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

La séance s'ouvre à 2 heures.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une demande d'interpellation de M. de Baragnon à M. Leroyer à propos des récentes nominations au Conseil d'Etat.

La discussion de cette interpellation est fixée à mardi.

M. DE FREYCINET, ministre des travaux publics, dépose au nom de M. Lepère, le projet reletif au retour des Chambres à Paris.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 17 juillet

Présidence de M. GAMBETTA.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Le Faure rappelle que, dans la discussion d'hier, il a cité des paroles du maréchal Niel d'après lesquelles il était impossible d'assiéger Paris. Cette citation a été contestée.

L'orateur donne lecture d'un passage du discours prononcé par le maréchal Niel en 1860 et dans lequel se trouve cette assertion.

M. Haentjens rappelle, d'autre part, que le général Allard avait déclaré devant le Corps législatif qu'à certaines époques l'effectif n'était que de 324,000 hommes, et le Corps législatif trouva ce chiffre suffisant, à raison des charges budgétaires.

M. Viette, à l'occasion d'une interruption qu'il a faite hier, signale les inconvénients que présente l'organisation de la maison d'Ecouen.

Le procès-verbal est adopté.

M. Proust demande la déclaration d'urgence sur le projet de loi relatif à un crédit pour les travaux de la salle Favart.

L'urgence est déclarée.

La Chambre adopte, à l'unanimité de 454 votants, le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1,700,000 fr. au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1879, pour réparation des dommages causés aux routes nationales par les intempéries de l'hiver.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, demande la déclaration d'urgence.

L'ancien conseil supérieur a vu expirer ses pouvoirs, et il est indispensable que cette situation soit promptement régularisée.

L'urgence est déclarée.

M. Daguillon-Pujol dit que le projet de loi a pour but de bouleverser le gouvernement de l'instruction publique. On ne saurait contester le droit pour le père de famille de diriger l'instruction de ses enfants.

Un autre principe plus contesté, mais non moins respectable, c'est que l'Etat doit intervenir de moins en moins dans l'éducation des enfants.

Cette théorie est développée dans les œuvres d'Herbert Spencer et dans le rapport de M. le duc de Broglie sur la loi qu'on veut maintenant abroger.

La surveillance de l'enseignement est une œuvre sociale qui doit être placée sous la sauvegarde de tous les intéressés, et le ministre de l'instruction publique n'a sur l'enseignement qu'un droit de surveillance.

En matière militaire, fiscale et judiciaire, les conscrits, les contribuables et les justiciables ont des garanties spéciales. En matière d'enseignement, ces garanties résident dans le conseil supérieur. Il importe donc d'en assurer la bonne composition.

Le conseil supérieur est placé auprès du ministre comme le conseil général auprès d'un préfet. Il n'a pas seulement une mission pédagogique, et c'est pourquoi l'on y comptait des membres représentant les divers éléments de la société.

On comprendrait qu'il fût question de renforcer l'élément pédagogique. Mais on veut exclure tous les membres étrangers à l'enseignement, c'est-à-dire les magistrats, les chefs de l'armée, les ministres des cultes, comme si les intérêts dont ils sont les organes pouvaient rester en dehors de l'enseignement. (Très-bien ! à droite.) Si, d'ailleurs, on entend laisser dans l'enseignement ces courageux pionniers de l'instruction primaire, les frères des écoles chrétiennes, n'est-il pas juste qu'ils trouvent dans le conseil des membres du clergé pour les défendre ? (Nouveaux applaudissements à droite.)

Toutes les opinions se produisent dans la discussion, et rien ne pourra mieux empêcher les manifestations bruyantes dont on se plaignait dans le discours d'Epinal.

Ce sera aussi le meilleur moyen de rétablir la concorde, dont on parle beaucoup, et qui ne peut provenir que de la satisfaction donnée à tous les intérêts. Si on examine le projet au point de vue de la compétence, on peut encore en contester le mérite. On peut être un bon médecin, un bon géomètre, un littérateur distingué sans avoir des vues suffisantes sur des questions pédagogiques.

On invoque en faveur de la loi nouvelle qu'il faut que l'Etat enseignant soit maître chez lui; on veut sans doute un Etat isolé de la nation, quelque chose qui ressemble au gouvernement de Chine. (Très-bien ! à droite).

Aujourd'hui, le souverain c'est la nation et le vassal c'est l'Etat; l'Etat n'est plus chez lui, il est en location chez la nation, qui s'est réservée le droit de mettre à la porte tous les sept ans le locataire du premier étage et plus souvent, s'il le veut, les locataires des étages supérieurs. (Bruits divers).

La théorie de l'Etat chez lui est une théorie gothique. Le conseil supérieur doit être; selon le ministre, un conseil d'études. S'il en est ainsi, une loi n'est pas nécessaire; le ministre n'a qu'à nommer une commission; mais le conseil a une mission plus haute : il surveille tout l'enseignement dans l'intérêt de la société.

Si tel est son rôle, il faut maintenir sa composition telle que la loi de 1878 l'a formé; s'il est vraiment un tribunal chargé de juger des contradicteurs, des rivaux, n'est-il pas monstrueux d'en exclure toute opinion contraire à l'opinion universitaire ? (Très-bien !)

Le projet s'occupe aussi de la section permanente et d'autres détails d'organisation sur lesquels on reviendra dans la discussion des articles.

L'orateur examine le rapport de la commission qui ne s'est pas assez gardée des récriminations contre l'empire, cette époque la plus malfaisante de notre histoire pour l'instruction. (Très-bien ! à gauche. — Bruit.)

Le rapporteur fait l'office de marteau qui frappe sur l'empire, qui est l'enclume; mais c'est l'enclume qui use ordinairement le marteau. Le rapporteur place dans le conseil des sénateurs et des députés. C'est introduire la politique dans le conseil. Le gouvernement n'acceptera pas cette disposition, et il aura raison.

L'esprit du projet de loi, est quoi qu'en dise l'exposé des motifs, celui d'une loi de circonstance et d'une loi de parti. C'est ainsi qu'il a été apprécié par les amis même du ministre qui l'ont félicité de commencer ce bon combat. La loi actuelle, comme la précédente, est une arme de ce combat.

En somme, ce qu'on veut, c'est chasser les évêques du conseil, ces adversaires des doctrines positivistes qu'on s'efforce de confondre avec les doctrines démocratiques.

Le gouvernement n'a pas le droit d'imposer ces doctrines au pays ; il doit donner aux religions la part qu'elles ont le droit d'avoir et qui corresponde à leur influence dans la société. Qu'a-t-on à demander d'une religion qui inspire à ses fidèles le dévouement et le sacrifice et qui enseigne la morale la plus sublime. (Très-bien ! très-bien!)

A tous ces points de vue, la loi n'est pas acceptable ; elle est l'œuvre d'hommes qui ont oublié qu'ils gouvernent la France toute entière (Applaudissements à droite.)

M. Chalamet, rapporteur, dit qu'il s'en tiendra à la question de l'enseignement supérieur, et ne suivra pas le précédent orateur dans son argumentation souvent étrangère au sujet.

On n'a pas apporté d'argument nouveau dans le débat. L'opinion publique a condamné le système actuel ; les faits l'ont aussi condamné.

Le rapport a conclu d'un long exposé que l'empire avait été une époque funeste pour l'instruction publique. Cette assertion n'a pas été réfutée. On a beaucoup parlé de la représentation de la société et des pères de famille.

En quoi les ministres des cultes et les magistrats représentent-ils mieux ces intérêts que les agriculteurs ou les négociants? La véritable représentation de la société est dans les Chambres. Les évêques ne peuvent représenter les pères de famille. (Applaudissements à gauche et au centre.)

C'est au nom du droit moderne que le rapport a attaqué la composition du conseil supérieur.

L'Etat est aujourd'hui laïque, il ne doit pas admettre des ministres des cultes dans un conseil qui s'occupe d'intérêts laïques.

Les ministres des cultes parlent au nom d'une foi excessive et sont nécessairement intolérants. Il ne faut pas que dans les chaires publiques on attaque aucun dogme ; mais qui peut en être juge ? Ce ne sont pas les représentants de ces dogmes, ce sont les hommes qui connaissent la pratique et les difficultés de l'enseignement. Depuis trop longtemps l'Université a été livrée comme une proie aux mains de l'ennemi.

Admettre dans le conseil supérieur de l'enseignement de l'Etat, les représentans de l'enseignement catholique, c'est admettre dans une armée un général ennemi. (Applaudissements à gauche. — Protestations à droite.)

C'est ainsi que les évêques ont voté pour la bifurcation dans les établissements de l'Etat, tandis qu'ils se gardaient bien de pratiquer ce système dans leurs établissements. Il en a été de même pour l'enseignement de la philosophie. (Applaudissements.)

La commission n'a cependant pas entendu former un conseil entièrement universitaire; elle y a fait entrer sur 50 membres 16 membres étrangers à l'Université, et elle espère avoir ainsi fourni un conseil animé de l'esprit moderne et véritablement libéral.

M. Blachère dit que les deux projets présentés par le ministre de l'instruction publique ont le même but : la guerre à la religion, et le même moyen : l'exagération des droits de l'Etat.

Il s'agit de décréter l'ostracisme pour l'enseignement libre, la servitude pour l'Université et l'abaissement pour la science ; le choix des livres serait abandonné à l'arbitraire ministériel, et l'esprit des enfants livré à la contradiction.

L'ancien système du monopole universitaire était au moins tempéré par l'ecclésiastique, tempéré par des hommes éminents qui étaient à sa tête. Sous le régime qu'on veut instituer, c'est le positivisme qui sera prépondérant, car la libre pensée ne constitue pas un système, ce n'est que le chaos.

Il y aura sans doute une morale d'Etat comme en 1792, mais elle se transformera sans crise et n'aboutira qu'à la confusion, d'après l'organe officiel de l'opportunisme, M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique de M. Gambetta.

M. le président dit qu'il n'y a pas de ministre de l'instruction publique de M. Gambetta. Il y a un gouvernement que le président de la Chambre respecte et soutient. (Applaudissements.)

M. Blachère dit que M. Paul Bert a publié, dans la *République française*, des articles scientifiques, d'ailleurs très-bien faits, où se révèle la doctrine de l'école néo-philosophique. Cette doctrine consiste à remplacer la croyance par la science et la démonstration ; elle proclame que l'hygiène, c'est la vraie morale des sociétés.

C'est le programme complet des hommes qui aspirent à s'emparer de l'âme de la la France. Sans dédaigner les admirables progrès de la science moderne, on peut contester qu'elle ait le droit de se dire la maîtresse de l'univers. Les Newton et les Leibnitz se montraient beaucoup plus modestes; ils ne niaient pas l'existence de Dieu, ils ne se proclamaient pas Dieu eux-mêmes. (Très-bien ! à droite.) Le problème de la souffrance et de la misère n'est pas résolu. Pourquoi apporter à ceux qui souffrent des espérances qui ne se réaliseront pas. (Nouvelles approbations sur les mêmes bancs.)

La résignation, la promesse des récompenses, les consolations suprêmes, par quoi sont-elles remplacées ? Par l'idée du progrès infini. C'est un secours bien insuffisant pour l'humanité. C'est avec ces doctrines qu'on veut fonder l'unité nationale. Les hommes de la Convention ont échoué dans cette poursuite d'une unité menteuse. Ceux d'aujourd'hui échoueront aussi, même on ne reculant pas devant la persécution.

L'unité nationale a existé à une époque; elle a produit de grands hommes qui sont la gloire de la France. A qui les devait-on ? Aux maîtres catholiques qu'on veut proscrire aujourd'hui; c'est le divorce entre la religion et la civilisation, qui a détruit cette unité.

Ce divorce a été consommé par la Révolution. On reprend cette œuvre de destruction, que le Concordat avait arrêtée. C'est une entreprise qu'aucun despote n'a osé tenter, pas même Napoléon, qui, en fondant l'Université, a placé la religion à la base de l'enseignement. Plus tard, M. Guizot reconnaissait la nécessité de cette alliance.

L'orateur cite des paroles de Léon XIII faisant un magnifique éloge de la science moderne. Les catholiques, les jésuites compris, ne pensent pas autrement. L'accord de la science et de la foi est possible et nécessaire; l'accord de la foi et du patriotisme n'est pas moins nécessaire, et la foi fortifie le patriotisme.

Les catholiques réclament la liberté ; quand on leur oppose le monopole, ils ont le droit de s'écrier : « L'ennemi, c'est le radicalisme. » (Approbation à droite.— Bruits divers).

La discussion générale est close.

M. Bardoux présente un contre-projet tendant à l'institution de deux conseils supérieurs de l'instruction publique : l'un pour l'Université et l'autre pour l'enseignement libre.

L'ancien conseil royal où siégeaient tant d'hommes éminents avait formé un corps de professeurs auquel il est juste de rendre hommage, mais il ne pouvait survivre au monopole de l'Université pour mettre l'Université en mesure de soutenir la concurrence de l'enseignement libre.

Il y avait des mesures à prendre; mais plus on doit mettre l'Université chez elle, plus il faut s'attacher à donner à l'enseignement libre les garanties légitimes.

Le conseil supérieur est surtout un tribunal disciplinaire, il ne faut pas qu'il puisse être soupçonné d'être juge et partie. Le projet de loi ne tient pas assez compte du caractère judiciaire de ce conseil, il néglige trop le point de vue de l'éducation au profit du point de vue pédagogique.

Placé au point de vue pédagogique, il faut, en effet, composer le conseil des membres désignés par leur fonctions, mais quand il s'agit de l'enseignement libre, il y a lieu de tenir compte de l'élément électif. C'est ce que le contre-projet s'est efforcé de réaliser.

Le conseil de l'Université se partagerait en trois sections qui donneraient leur avis sur les questions spéciales, mais à côté de lui il y aurait un conseil spécial chargé d'attributions analogues.

Pour tout ce qui concerne l'enseignement libre, on fortifierait et on grandirait l'Université en la mettant toujours face à face avec l'enseignement libre, et ce serait au profit commun de la patrie. (Très-bien ! sur divers bancs.)

M Chalamet, rapporteur, répond que la commission n'a pu accepter le principe de ce projet, parce que ce serait organiser le conflit et compromettre l'unité de l'enseignement national.

Un livre défendu par le conseil de l'Université pourrait être adopté par le conseil de l'enseignement libre. Ce serait un scandale et un danger. Dans le projet de la commission, l'enseignement libre sera représenté par quatre de ses membres. Ce sera une garantie suffisante.

On en était arrivé, sous l'ancien conseil, à publier une édition du *Siècle de Louis XIV*, dans laquelle étaient supprimés tous les passagss relatifs au calvinisme, à la révocation de l'édit de Nantes, aux *Lettres provinciales*, et généralement aux affaires religieuses.

Il ne faut pas que de pareils faits puissent se reproduire. La nouvelle composition du conseil produira dans l'Université un mouvement d'idées excellent. (Applaudissements.)

Le contre-projet de M. Bardoux est mis aux voix et, à la majorité de 332 voix contre 153, sur 485 votants, n'est pas adopté.

La Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

M. Blachère retire sur l'article 1er un amendement qui a reçu satisfaction.

M. Beausire, sur le même article, développe un amendement ayant pour but d'introduire dans le conseil un professeur des facultés de théologie catholique, un professeur de théologie protestante, un délégué de l'école spéciale militaire, un délégue de l'école navale.

La classe de mathématiques élémentaires a pour objet de préparer aux écoles spéciales, et surtout à l'école de Saint-Cyr. Il faut pour l'école navale un programme d'études spéciales.

Dans le conseil de 1873, les délégués du ministre de la guerre et de celui de la marine étaient un général et un amiral. On ne veut plus que des membres de l'enseignement.

Il convient donc d'introduire dans le conseil des delégués des deux écoles ; le conseil supérieur est très-intéressé à connaître par des hommes compétents les besoins de ces écoles au point de vue pédagogique.

Le ministre est partisan de l'introduction de cet élément dans le conseil.

Pour les Facultés de théologie, l'intérêt est plus direct : elles font partie de l'Université, elle ont les mêmes droits que les autres.

Leur exclusion ne se comprend pas dans un projet qui prétend représenter toutes les branches de l'enseignement.

M. Paul Bert. — La commission n'a pas admis les délégués de l'école spéciale militaire et de l'école navale, parce que ce sont des écoles tout à fait spéciales.

L'amendement de M. Beausire n'est pas adopté.

M. Millaud propose un amendement qui est renvoyé à la commission.

Samedi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 6 h 20.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Un de nos concitoyens, M. Pierre Ketels, après suivi pendant un an, le cours de peinture professé aux écoles académiques de Roubaix par M. Mils et pendant trois ans, le cours de M. Colas, des écoles académiques de Lille, a été envoyé comme pensionnaire du chef-lieu à l'école des Beaux-Arts de Paris.

Un de nos confrères de Lille publie, au sujet des travaux de M. Ketels, les lignes suivantes que nous nous empressons de reproduire :

« Les études rapportées à Lille par M. Ketels, pensionnaire de notre ville à l'école des Beaux-Arts de Paris, font plaisir à voir ; elles témoignent des progrès considérables faits par ce jeune artiste dans le courant de l'année scolaire qui vient de se terminer. On y trouve science, amour profond de son art, goût, couleur, sobriété des effets, et cette sévérité dans l'exactitude et dans la pureté du dessin qui caractérise l'atelier de M. Cabanel dont M. Ketels fait partie.

» Une, entre autres, est remarquable sous tous les rapports. La pose est parfaitement rendue, l'ensemble solide, la construction vigoureuse, le dessin joli, délicat. Comme exactitude et rendu du modèle, c'est aussi bien, malgré la promptitude d'exécution, que les charmants portraits que M. Ketels exécute avec sentiment et respect du caractère.

» Un de nos confrères, en rendant compte dernièrement du Salon de 1879, accordait ces qualités au portrait de Mme R.. L'étude dont nous parlons ne cède en rien à cette œuvre. On y remarque, en outre, une fraîcheur de coloris qui séduit beaucoup, et un modelé fait avec simplicité, certitude et vérité, une grande lumière, une gamme de couleurs étendues et précise qui donne des tons de chairs saisissants de naturel.

» Ces travaux du jeune peintre, le public les verra le mois prochain, lors de l'exposition annuelle des écoles académiques. Nous pensons que, dans cet examen, les connaisseurs lillois éprouveront toute satisfaction, et seront d'avis, comme ceux de Paris, que M. Ketels est dans une excellente voie qui fait bien augurer de son avenir. »

Le *Journal Officiel* d'aujourd'hui publie le texte de la loi ayant pour objet le classement du réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général.

Dans ce classement, nous remarquons les lignes suivantes :

La ligne d'Armentières à Lens par Don.

La ligne d'Armentières à Tourcoing et à Roubaix.

La ligne de Roubaix à la frontière belge par Audenaerde.

La ligne de Valenciennes à Denain et Lourches, par ou près Trith-Saint-Leger.

La ligne de Denain à Saint-Amand.

La ligne de Don à Templeuve.

La ligne de Lille-Là-Madeleine à Lannoy, par le Breucq, l'Emponpont et Hem.

La ligne de Solre-le-Chateau à Avesnes.

La ligne de Valenciennes à Laon, par ou près le Câteau.

M. Achille Screpel, député de Roubaix, vient d'être désigné par le 5e bureau de la Chambre pour faire partie de la 6e commission d'intérêt local.

A l'ouverture de la séance d'hier, M. Pajot, sénateur du Nord, a déposé des pétitions de 9,885 habitants de l'arrondissement d'Avesnes, de 8,881 habitants de l'arrondissement de Valenciennes, de 16,229 habitants de l'arrondissement de Lille (Nord).

Un autre sénateur du Nord, M. Théry, a déposé vingt-quatre pétitions de 255 habitants de Lille (Nord), trente-quatre pétitions de 74 anciens élèves du collège de Brugelette, une pétition des administrateurs de la société anonyme de l'université catholique de Lille et une pétition du conseil d'administration et du sénat académique de cette université.

Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique des chemins de fer : 1° de Concarneau à Rosporden; 2° de Morlaix à Roscoff; 3° de Quimper à Douarnenez, tous les représentants du Nord ont voté selon les conclusions du rapport, à l'exception de MM. Corne et Dutilleul, qui n'ont pas pris part au vote.

Tous les sénateurs du Nord ont émis un vote favorable dans le scrutin sur le projet de loi portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans les différents scrutins qui ont eu lieu, hier, à la Chambre :

1° Scrutin sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1,700,000 fr. au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1879, pour la réparation des dommages causés aux routes nationales par les intempéries de l'hiver 1878-1879.

Ont voté pour : MM. Georges Brame, Girard, Giroud, Guillemin, baron de Lagrange, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Mention, Plichon, des Rotours, Screpel, Telliez-Béthune, Trystram ;

N'ont pas pris part au vote : MM. Bertrand-Milcent, Debuchy, de Marcère ;

Absent par congé : M. Ioos.

2° Scrutin sur l'amendement de M. Bardoux au projet de loi relatif au conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques.

Ont voté pour: MM. Georges Brame, *Debuchy*, baron de La Grange, de Marcère, Mention, Plichon, des Rotours, Telliez-Bethune.

Ont voté contre : MM. Bertrand-Milcent, Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, *Screpel*, Trystram.

M. Giroud, député et conseiller général du Nord, vient d'être nommé officier d'Académie, par arrêté de M. le ministre de l'instuction publique.

Une circulaire préfectorale engage les maires à appliquer partout l'arrêté relatif à la circulation des chiens, du 1er août 1979, dans l'intérêt de la sécurité publique.

Par arrêté de M. le préfet du Nord : la troisième session de 1879, des Conseils municipaux du département, s'ouvrira du 3 au 10 août prochain, et sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

La conférence que M. de Mun doit donner à Lille aura probablement lieu le dimanche 27.

On lit dans le *Progrès du Nord* :

« On annonce que des instructions sévères viennent d'être adressées aux préfets, relativement aux manifestations politiques que les chefs du parti bonapartiste, afin d'entretenir l'agitatitation, organisent dans toutes les communes, sous le couvert de services religieux célébrés à la mémoire du fils de Napoléon III »

Vous allez voir que le ministère Ferry-Waddington va nous interdire de prier pour les morts !

On lit dans la *République française* :

« M. le général Doutrelaine vient d'envoyer au ministre de la guerre sa démission de commandant de corps d'armée, parce que son état de santé l'empêchait d'accomplir ses fonctions.

» C'est, dit-on, M. le général Billot qui serait appelé à le remplacer à la tête du 5e corps d'armée, à Orléans. »

On nous écrit d'Halluin :

« On dit que la ligne du chemin de fer de Tourcoing à Menin va être dans peu de jours en état d'être mise en exploitation, mais on ne sait pas encore quand il plaira à la Compagnie du Nord d'établir le service des voyageurs. Beaucoup s'étonnent du retard apporté à la mise en fonctionnement de la ligne. Il en est qui vont jusqu'à prétendre que la Compagnie du Nord ne se presserait pas parce qu'elle n'entrevoit rien moins que des bénéfices. »

Nous comprenons l'impatience d'Halluin au sujet du chemin de fer qui va lui donner un nouvel élément d'activité. On voit, par ce qui précède, que les commentaires vont leur train, mais comme d'habitude ils sont loin de la vérité et tournent à l'aigre.

Les renseignements exacts que nous pouvons donner à cet égard, sont que le service des voyageurs se fera à partir du même jour, que celui des marchandises. Ces deux services commenceront dans la première huitaine d'août.

Nous donnerons prochainement l'heure de départ et d'arrivée des trains, le tarif de la nouvelle ligne, ainsi que des détails sur le fonctionnement de la nouvelle ligne et sur sa construction qu'a été faite avec un soin tout particulier.

Un voyage d'études militaires, dont la durée sera d'une vingtaine de jours, doit être exécuté à partir du 20 juillet prochain par un certain nombre d'officiers de l'Etat-Major général du ministre sous la direction de M. le général Davoust, duc d'Auerstædt.

La zône d'opérations qui a été choisie sur la frontière du Nord comprend, dans le 1er corps, l'arrondissement d'Avesnes.

» Le personnel qui prendra part au voyage se composera de trois officiers généraux, 4 colonels, 4 lieutenants-colonels, 8 chefs d'escadron, 8 capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant, avec 80 hommes de troupe (ordonnances, cavaliers d'escorte, et conducteurs du train) et 120 chevaux environ.

Pendant le voyage, les officiers, hommes de troupe et chevaux seront logés chez l'habitant.

L'*Echo du Nord* dit que depuis quelques jours, on s'occupe de la restauration de l'ancien Hôtel des ventes de Lille.

Nous croyons savoir dit ce journal qu'un brillant magasin de vêtements confectionnés sera établi dans notre ancien Bureau de ventes. Un café sera bientôt transformé en un autre magasin d'habillements.

Le rang des cafés de la Grand'Place va d'ailleurs s'embellir d'une façon notable. Toutes les caves qui formaient saillie sur le trottoir doivent disparaître. L'une d'elles à déjà été fermée et une autre le sera sous peu de jours. Il n'en restera qu'une seule qui ne pourra pas disparaître avant huit mois par suite d'un bail.

M. Edgard Boutry, sculpteur, pensionnaire de la ville de Lille à l'Ecole des Beaux-Arts, vient d'obtenir successivement une médaille de 2me classe (composition) et le premier prix d'atelier dans le concours de fin d'année.

Deux élèves du Séminaire de l'Université catholique, appartenant à la Faculté des lettres, viennent d'être reçus licenciés : M. Hay, devant la Faculté de Douai, et M. Lancelle, devant la Faculté de Nancy.

Le cadavre d'un ouvrier brasseur a été retiré, ce matin, du canal de Roubaix, entre le pont de Tourcoing et le pont de Dunkerque. Il n'est malheureusement pas possible d'attribuer la mort de cet homme à un accident, car on a retrouvé sur le quai une partie de ses vêtements et un pot-à-colle dont il s'était servi, hier après-midi, à Tourcoing.

On ne connaît pas les raisons qui ont pu pousser ce malheureux au suicide. Il se nommait Bertin Gallet et travaillait dans une brasserie de Roubaix.

Il laisse quatre orphelins de père et de mère.

Une sortie en masse !

Armand André, 33 ans, tailleur, né à Mexico; Boleslas Chrzanowski, 25 ans, fumiste, né à Ajaccio (Corse); Jean-François Daelmans, né à Appners, (Belgique); François Fargat, 48 ans, tailleur d'habits, né à Barcelone, Espagne; François Moreno, 41 ans, né à la Nouvelle-Grenade, Amérique du Sud; Félix Robert, 48 ans, terrassier, né à Estambluche, Belgique; Pierre Adrianssen, né à Wimmeren, Belgique; Julie Caby, née à Froidmond, Belgique, Louis Daguet, né à Wurmeunyl, Suisse; Charles Doyens, né à Tasterlé, Belgique; Charles Pacco, 36 ans, né à Anvers, Belgique; Jean Pieters, né à Warneton, Belgique; Joseph Thévenin, né à Jamoignes, Belgique ; Auguste Vanhesse, né à Loothenhulle, Belgique, Pierre Verlodten, né en Belgique.

On lit dans le *Journal des fabricants de sucre* :

« Aucune amélioration ne s'est opérée dans la température qui reste exceptionnellement froide et pluvieuse. Les orages, accompagnés de pluies abondantes, se succèdent et ils amènent chaque fois un abaissement de la température. Le mois de juillet est plus inclément encore que le mois de juin et l'espoir d'un temps plus propice recule indéfiniment. Aussi les nouvelles de la région sucrière sont elles généralement mauvaises et le Nord, qui semblait mieux partagé, se plaint-il à son tour.

» En fait, il pleut partout plus ou moins et partout il fait froid. Dans ces conditions, on ne peut venir à bout des mauvaises herbes et la végétation de la betterave ne fait presque aucun progrès. La racine, courte, bifurquée, d'un petit volume, ne promet, si cela ne change promptement, qu'un bien faible rendement. »

Le journal reproduit ensuite le bulletin météorologique de la station agricole d'Arras pour le mois de juin, d'après lequel on peut juger combien la situation est mauvaise et combien il faudrait un beau temps suivi exceptionnel pour réparer seulement une partie du mal.

« Le sol, profondément humecté, est désormais à l'abri de la sécheresse : c'est dire que de grandes chaleurs survenant en temps utile permettraient à la récolte de regagner une partie du temps perdu.

» Il convient donc d'apporter une certaine réserve dans les appréciations de la situation et nous croyons qu'on ne saurait encore se prononcer définitivement »

« Tout ce que nous pouvons constater, c'est le fait d'un retard considérable dans la végétation et la certitude d'une maturation tardive. Quant à espérer une récolte au-dessus de la moyenne, et cela dans les meilleures circonstances ultérieures, nous croyons qu'il n'y faut pas compter. S'il n'y a point d'interruption dans la végétation, la betterave comme en 1860, année analogue, pourrait être de bonne qualité ; on ne peut cependant rien affirmer à cet égard »

Les renseignements envoyés du département du Nord au même journal, à la date du 12 juillet, concordent avec ceux qui viennent d'être donnés ; ils semblent même moins satisfaisants encore :

« Rien de semblable n'a jamais été observé par nos agriculteurs... il en est — des plus experts — qui considèrent comme fatalement imposé, dès à présent, un déficit cultural d'au moins un tier, ce ce chef...

« Les herbes parasites envahissent de plus en plus nos chrmps et recouvrent même la racine saccharifère... Prétendre les détruire complètement aujourd'hui serait une erreur ; elles ont conquis définitivement droit de cité pour la plupart, et ne disparaitront jamais que partiellement. »

De guerre lasse, on en est arrivé à sacrifier quelques plantations qui ont été impitoyablement retournées et qui seront remplacées par des verdures quelconque propres à la nourriture des bestiaux, tels que navets, choux, etc.

C'est dire la détresse qui fait naître au sein de la culture, depuis quinze jours surtout, le déluge d'eau qui continue à nous être octroyé.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien)

SOLRE-LE-CHATEAU. — M. Wallerand (Léandre), adjoint au maire de Cousolre, est nommé suppléant du Juge de Paix du canton de Solre-le-Chateau (Nord), en remplacement de M. Martin.

— TENTATIVE D'ASSASSINAT A DUNKERQUE. — Un crime affreux et inexplicable jusqu'à présent, a été commis avant-hier soir, dans l'estaminet du *Grand-Marius*, au coin de la place Jean-Bart.

Un jeune homme de vingt-et-un ans, nommé Ameloot, tailleur à Dunkerque, s'est, sans que rien ne fît prévoir sa terrible résolution, précipité tout à coup sur Marie Berkove et lui a porté un premier coup de couteau. Sa victime tenta de s'échapper; mais il bondit sur elle avec rage, et l'atteignant de nouveau lui porta six coups successifs avec une violence inouïe. Surpris d'abord par cette brusque attaque, les assistants indignés se ruèrent sur ce forcené et parvinrent à le maintenir. Malgré son arrestation, sa colère ne tombait pas, et il affirmait qu'il avait commis ce crime avec préméditation,

— DUNKERQUE. — Un jeune marié, appartenant à une famille des plus honorables de cette ville, a voulu se précipiter du haut de notre Tour du Beffroi. Un de ses amis qui l'accompagnait a pu le retenir, et l'a forcé à redescendre.

C'est un mystère que chacun cherche à pénétrer.

— La rue du Levant a été le théâtre d'un déplorable accident : Deux petites filles enfermées par leur mère dans une chambre du deuxième étage, s'étaient mises à la fenêtre et pleuraient pressées par la faim. La mère se trouvait en retard, et les enfants interrogeaient la rue avec anxiété.

L'une d'elles, en se penchant pour demander du pain à une voisine dont la fenêtre était contiguë, perdit l'équilibre, et tomba la tête la première dans l'espace...

On accourut de toutes part, croyant n'avoir qu'à relever un cadavre.

Par un hasard providentiel, l'enfant était tombée sur des cordes très-rapprochées et fixées a de gros clous attenant au mur, et qui servent a supporter le linge que l'on met sécher.

L'enfant n'était que contusionnée !

Elle se releva, marcha seule, et demanda à grands cris sa petite sœur qu'elle embrassa en pleurant, avec les démonstrations de la joie la plus grande.

Tout le monde était ému devant cette scène.

— CAMBRIN.— M. Gourdin (Félix-Ferdinand), ancien notaire, est nommé Juge de Paix du canton de Cambrin (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Guermonprez, non acceptant.

— BEAUMETZ-LEZ-LOGES. — M. Bouillet-Bridoux, maire de Habarcq, est nommé suppleant du Juge de Paix du canton de Beaumetz-lez-Loges (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Dupréelle.

EPHEMERIDE ROUBAISIENNE

18 *Juillet* 1854. — Délibération du Conseil municipal de Roubaix qui ratifie le marché passé entre le maire et la compagnie concessionnaire du canal. La compagnie abandonnait à la ville les droits à la concession de quelque nature qu'ils pussent être, les constructions, machines, ustensiles et tous les objets employés au service du canal, dans l'état où ils se trouveraient lors de la signature du contrat, à la seule réserve des arbres de première plantation, moyennant une rente de 25,000 francs par an servie par la ville jusqu'à la fin de la concession. — Le Conseil, à l'unanimité, vote des remerciements à M. Mimerel, sénateur, à M. Jules Brame, membre du Conseil d'administration de la compagnie, et à M. Henri Delattre, maire, dont le concours et les démarches ont amené la conclusion de cette importante affaire. (*Registre aux délibérations*, n° 8.)

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 17 juillet.— Claudius Duprez, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 20. — Maria Merckaert, rue de Solférino.— Georges Willem, rue du Duc.—Nathalie Beeckman, rue de l'Ermitage, cour Cocheteux, 17. — Joseph Boudimont, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 12. — Auguste Ghesquière, rue de l'Alouette, cour Desrousseaux. — Paul Marin, rue de Lille, 135. — Amélia Carton, rue de l'Arc, 15.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 juillet. — Jeanne Dujardin, 11 mois, boulevard d'Armentières, 4. — Léonie Legrand, 23 ans, soigneuse, Grande-Rue, cour Persyn, 6.

État-ciivl de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 16 JUILLET. Marie Delattre, Brun-Pain. — Clément Christory, Place des Nonnes. — Florence Verplancke, Chemin des Mottes. — Hélène Verne, rue Nollet.

Du 17. — Louis Delnatte, Malcense. — Gabrielle Hautecœur, Rue des Piats.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 16 JUILLET. — Constantin Masschelein, 19 ans 9 mois, Hôtel-Dieu.

Du 17. — Gabrielle Florin, 11 ans 6 mois, rue de Renaix. — Jules Degeyter, 1 an, rue de Menin.

MARIAGES DU 16 JUILLET. — Edouard Lefebvre, 42 ans, employé et Ursule Leclerq, 39 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille WEYTS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie CAPPELLMAN, décédée à Roubaix, le 17 juillet 1879, dans sa 22e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 20 juillet 1879, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Boulevard d'Halluin.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 21 juillet 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Augustine DRECQ, décédée à Roubaix, le 12 juillet 1878, à l'âge de 11 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin le samedi 19 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Victorine DORMEUIL, Veuve de Monsieur Julien HEYNDRICKX, décédée à Roubaix, le 16 juillet 1878, à l'âge de 59 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église des RR. PP. Récollets, à Roubaix, le mardi 22 juillet 1879, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur l'Abbé Pierre-François-Joseph SALEMBIER, décédé à Roubaix, en 1864, dans sa 68e année. Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— COUR D'ASSISES DU BRABANT. — *Affaire Corvers.— Tentative d'assassinat.* — On se rappelle sans doute les détails de la tentative de meurtre commise il y a trois mois environ dans la rue des Minimes, à Bruxelles. Cette affaire venait avant-hier, devant la cour d'assises du Brabant.

François Corvers, âgé de 26 ans, ouvrier gantier, né et demeurant à Bruxelles, comparaissait sous l'accusation d'avoir, à Bruxelles, le 8 avril 1879, tenté d'assassiner Jeanne Gerrebos, épouse Jacobs, sa tante maternelle.

L'accusé était assisté de son défenseur, Me Jules Janson.